



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 mars 2020]

Date de la convocation

27 février 2020

Date d'affichage

5 mars 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 32

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, Magali CAMALET, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Paul-François COLLIN, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Alain SORIANO

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Christine BOUTONNET, David AMALRIC

N° 043/ 2020

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif pour le projet de l'école LA CALANDRETA DEL GALHAGUES

En application de l'article L 1311-2 du code des collectivités territoriales, un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L 451-1 du code rural et de la pêche maritime. Ce bail emphytéotique est dénommé bail emphytéotique administratif.

Par délibération du Conseil Municipal n°107/2019 en date du 09 juillet 2019, la Commune a approuvé le principe et les modalités de conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) dans le cadre de la construction d'une école par l'association « CALANDRETA DEL GALHAGUES » sur la parcelle LN190p située avenue François MITTERRAND à la ZAC de POUILLE, pour une superficie de 1700 m², dont l'acquisition par la Commune a été approuvée par délibération n°020/2020 du en date du 17 février 2020.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les modalités de conclusion dudit bail sont modifiées comme suit :

- Durée de 40 ans
- Loyer de 100 €/mois pendant les 5 premières années
- Loyer de 190 €/mois à partir de la 6^{ème} année et jusqu'à la fin du bail
- Impôts, contributions et taxes, assurances, charges de fonctionnement, entretien et réparations à la charge de l'association
- Réparations importantes et entretien du ou des futurs bâtiments à la charge de l'association

Les frais de notaire afférents à la conclusion dudit bail seront supportés intégralement par la Commune.

En outre, la conclusion du bail est conditionnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'obtention des autorisations d'urbanisme purgées du recours des tiers de deux mois (à compter de l'affichage) et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait par l'administration dans le délai de trois mois à compter de la délivrance des permis ;
- l'obtention des financements de l'opération ;
- le coût de l'opération ne doit pas être supérieur à l'estimation prévisionnelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la mise à disposition par bail emphytéotique administratif de la parcelle cadastrée section LN n°190p, d'une superficie de 1700 m², sise avenue François Mitterrand, aux conditions susvisées au profit de l'association « CALANDRETA DEL GALHAGUES ».
- De confier la rédaction du bail emphytéotique administratif à l'étude de Maître CREMONT, notaire à Lavaur,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou au Maire-Adjoint Délégué, au nom de la Commune, de signer le bail emphytéotique administratif à venir et toute autre pièce nécessaire relative à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition par bail emphytéotique administratif de la parcelle cadastrée section LN n°190p, d'une superficie de 1700 m², sise avenue François Mitterrand, aux conditions susvisées au profit de l'association « CALANDRETA DEL GALHAGUES »,

CONFIE la rédaction du bail emphytéotique administratif à l'étude de Maître CREMONT, notaire à Lavour,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou au Maire-Adjoint Délégué, au nom de la Commune, de signer le bail emphytéotique administratif à venir et toute autre pièce nécessaire relative à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 5 mars 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Gaillac (Tarn). The text around the perimeter of the stamp reads "VILLE DE GAILLAC (TARN)". In the center of the stamp, there is a small emblem or logo. A large, dark ink signature is written over the stamp, extending from the bottom left towards the center.